



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport concernant la présence internationale de sécurité au Kosovo, pour la période allant du 1^{er} au 31 mars 2008 (voir annexe).

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ce document à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

Pièce jointe

Rapport mensuel adressé à l'ONU sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR)

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} au 31 mars 2008.
2. Au 31 mars 2008, le nombre total de militaires se trouvant sur le théâtre des opérations s'élevait à 15 678, dont 2 496 ne provenaient pas de pays membres de l'OTAN.

Situation politique

3. Lors de leur réunion des 6 et 7 mars 2008, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont réaffirmé que la KFOR continuerait à remplir ses responsabilités en matière de sécurité dans l'ensemble du Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité.
4. Le Cabinet du Premier Ministre serbe, M. Vojislav Kostunica, a adressé au Président serbe Boris Tadic, le 10 mars 2008, une proposition de dissolution du Parlement et proposé que de nouvelles élections législatives aient lieu le 11 mai 2008.

Situation en matière de sécurité

5. Le 3 mars, 250 Serbes du Kosovo se sont rassemblés à la gare de Zvecan et ont bloqué le trafic ferroviaire pendant 20 minutes. La manifestation s'est achevée pacifiquement.
6. Le 6 mars, un soldat français a été évacué après avoir été pris accidentellement entre deux camions à la station-service de Novo Selo.
7. Les 6 et 7 mars, des Albanais du Kosovo se sont réunis à Urosevac et Gornje Prekoze pour la commémoration annuelle de la « nuit du feu » pour honorer leurs héros. Le monument au héros albanais du Kosovo Jashari, à Gornje Prekoze, était la destination finale de la manifestation, qui a rassemblé 50 000 participants le 7 mars 2008.
8. Le 9 mars, à Petrastica, 500 Albanais du Kosovo se sont rassemblés pour célébrer la déclaration d'indépendance du Kosovo.
9. Le 10 mars, environ 50 Serbes du Kosovo ont manifesté pacifiquement devant le tribunal de Mitrovica Nord en agitant des drapeaux serbes.
10. Le 12 mars, à Istok, une explosion a détruit deux magasins sans faire de victimes.
11. Le 13 mars, à Leposavic, une explosion a endommagé deux véhicules devant la maison de la culture locale.
12. Le 14 mars, environ 150 Serbes du Kosovo se sont réunis devant le tribunal de Mitrovica et certains ont pénétré dans la cour du tribunal en agitant un drapeau serbe à une fenêtre.

13. Le 15 mars, environ 50 Serbes du Kosovo se sont rassemblés dans la cour et au balcon du tribunal en agitant des drapeaux serbes et des Nations Unies. Environ 20 personnes sont restées dans le bâtiment pendant la nuit. À Podujevo, un inconnu a jeté un cocktail Molotov dans le parc de stationnement d'un hôtel sans faire de victimes.

14. Le 17 mars, après que la MINUK en a fait officiellement la demande à la KFOR, une opération visant à reprendre possession du tribunal de Mitrovica a été lancée par la police de la MINUK avec l'appui de la KFOR. Sept sections d'une unité de police constituée de la MINUK y ont pris part. La police de la MINUK a interpellé 35 manifestants serbes du Kosovo tandis que la KFOR bloquait les voies d'accès au tribunal. Avec l'aide de la KFOR et, pour rouvrir le passage, la police de la MINUK a remis les personnes interpellées au centre de détention de Pristina. Cependant, au moment où la MINUK a tenté de transférer ces détenus à Pristina, une foule importante s'est rassemblée et a commencé à lancer des pierres, des cocktails Molotov, des grenades et d'autres objets en direction des forces de sécurité. Des fusils d'assaut AK-47 et des pistolets ont également été utilisés pour tirer. La police de la MINUK et la KFOR ont répondu à ces violences en utilisant des gaz lacrymogènes, en maniant la matraque et en lançant des tirs de sommation à balles réelles conformément aux règles d'engagement convenues. À la fin de l'incident, 48 soldats de la KFOR, 7 policiers du Service de police du Kosovo et 35 policiers de la MINUK avaient été blessés, dont un policier ukrainien, qui est par la suite mort de ses blessures. La police de la MINUK s'est temporairement retirée des quartiers nord de Mitrovica, laissant à la KFOR le soin de reprendre le contrôle du tribunal et de tous les quartiers de Mitrovica Nord. Le calme est revenu bien que 400 manifestants environ soient restés dans la zone en question.

15. Le 19 mars, la police de la MINUK et le Service de police du Kosovo ont retrouvé un fonctionnement normal à Mitrovica Nord avec le soutien de la KFOR.

16. Le 20 mars, à Pec, un inconnu a lancé une grenade qui a explosé dans la cour de la maison d'une famille albanaise du Kosovo. Il n'y a pas eu de victimes.

17. Le 28 mars, la Force multinationale (Nord) a détaché une patrouille après un coup de feu contre le poste de contrôle de la MINUK et de la police du Kosovo à Zvecan. Personne n'a été blessé et aucun indice n'a été recueilli. L'enquête est en cours.

18. Le 29 mars, un cocktail Molotov a été lancé contre le siège de l'Église norvégienne (une organisation humanitaire) à Mitrovica. Un carreau a été cassé. À Pristina, deux véhicules des Nations Unies ont été légèrement endommagés par des inconnus.

19. Le 30 mars, à Suvido, 20 Serbes du Kosovo environ et un nombre non déterminé d'Albanais du Kosovo se sont mutuellement lapidés. Ils se sont dispersés après une heure.

20. Le 31 mars, un échange de tirs a eu lieu à Suvido. Les restes de cartouche ont été trouvés aussi bien du côté des Albanais que des Serbes du Kosovo. Une section de la KFOR et un hélicoptère de reconnaissance de la KFOR ont été envoyés pour soutenir le Service de police du Kosovo. Aucune victime n'est à déplorer. L'enquête est en cours mais l'incident est probablement lié à un litige foncier.

21. Au total 474 incidents concernant la drogue (14), la fausse monnaie et de faux documents (57), la contrebande (33), les explosions (5), divers incidents criminels (212), la possession illégale d'armes (46), la saisie d'armes et de munitions (32) et des munitions non explosées (75) ont été signalés pendant la période considérée, notablement plus qu'en février 2008 (381 incidents).

Opérations de la KFOR

22. Après la journée de violence du 17 mars, la situation sur le plan de la sécurité est revenue à un calme relatif dans le sud du territoire tandis que les tensions restent élevées dans le nord. La présence de police de la MINUK a permis de rouvrir le tribunal de Mitrovica Nord. Des manifestations quotidiennes se poursuivent à Mitrovica et dans les enclaves serbes du Kosovo. La Force multinationale dans la zone nord a été renforcée par le bataillon de la force de réserve opérationnelle italienne le 18 mars 2008, puis immédiatement par le bataillon de la force de réserve opérationnelle germano-autrichienne le 15 mars 2008, deux compagnies de réserve tactique et la Force multinationale (ouest) et une compagnie de réserve de manœuvre tactique du Kosovo. L'unité spécialisée multinationale a dirigé l'opération de proximité dans la région centre, pour améliorer le sentiment de sécurité dans la population.

Respect des règlements de la déclaration de principes du commandant de la KFOR et du règlement 1999/8 de la MINUK

23. Sept cas notables de non-respect ont été examinés le 27 mars 2008 par le conseil de discipline. Les sept membres du corps de protection du Kosovo concernés ont été révoqués.

Le corps de protection du Kosovo

24. Il n'y a pas eu de campagne de recrutement en mars 2008.

25. Les effectifs du personnel sont au nombre de 2 891. On compte 188 (6,5 %) membres actifs de la minorité ethnique (164 hommes et 24 femmes). Les minorités ethniques sont encore insuffisamment représentées dans le corps de protection du Kosovo, et les normes fixées par le Représentant spécial du Secrétaire général n'ont pas été observées. Sur la liste d'effectifs, on compte 113 postes vacants. La liste du personnel de réserve comprend 2 000 postes, dont 1 892 ont été remplis (dont 48 par des membres de la minorité ethnique, soit 2,45 %).

26. L'inspectorat de la KFOR a organisé deux jours de formation à la lutte contre l'incendie à l'intention des membres du corps de protection du Kosovo à son quartier général. Une évaluation de cette formation a été présentée à un séminaire sur la formation et la doctrine du corps de protection du Kosovo.

27. Après une demande officielle d'assistance venant du Gouvernement albanais, une équipe de déminage du corps de protection du Kosovo a quitté son quartier général le 22 mars 2008, accompagnée par deux fonctionnaires du bureau du coordonnateur du corps de protection. L'équipe de démineurs a été affectée à une zone d'habitations pour procéder aux opérations de déminage à environ 1 kilomètre du terrain d'explosion. Le travail de l'équipe a été largement mentionné dans la presse et par la télévision albanaise, ce qui a valorisé l'image du corps de protection

du Kosovo. Le commandement de ce corps s'est même rendu auprès de l'équipe de déminage en Albanie les 27 et 28 mars 2008.

28. En mars 2008, 12 cérémonies ont eu lieu, rassemblant 1 227 membres du CPK. Aucun incident n'est à signaler.

Conclusion

29. Dans l'ensemble, la situation reste assez calme bien qu'instable; la KFOR reste prête à appuyer la MINUK en cas d'éventuels troubles civils et continuera à répondre comme il convient à toute tentative, d'où qu'elle vienne, visant à perturber l'ordre public et la sécurité dans l'ensemble du territoire du Kosovo.
